

Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Produit	<u>Sous-famille de produit :</u> <u>Référence du modèle :</u> Barre extensible 160-300 cm Argenté <u>Marque :</u> <u>Code produit :</u> <u>Code EAN :</u> 3147112144653
Mobilier	

Qualités et caractéristiques environnementales du produit

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	<p>Produit comportant au moins [%] de matières recyclées %</p> <p>Recyclabilité du produit Produit majoritairement recyclable</p> <p>Proportion de métaux précieux déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de métaux précieux (si proportion supérieure à 1 milligramme) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg</p> <p>Proportion de terres rares déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de terres rares (si proportion supérieure à 1 milligramme) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg</p>
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	<p>Contient une substance dangereuse Non</p> <p>Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -</p> <p>Contient une substance extrêmement préoccupante Non</p> <p>Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -</p>
Décret n°2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit	<p>Contient un perturbateur endocrinien Non</p> <p>Si oui, lequel/lesquels : -</p>

Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	<p>Emballage comportant au moins [%] de matières recyclées %</p> <p>Emballage compostable Non</p> <p>Possibilités de ré-emploi de l'emballage Non applicable</p> <p>Recyclabilité de l'emballage Emballage non recyclable</p>
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	<p>Contient une substance dangereuse Non</p> <p>Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -</p> <p>Contient une substance extrêmement préoccupante Non</p> <p>Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -</p>